

1. CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2016

Membres présents et représentés : 25

2. RENOUVELLEMENT DE BAIL

La commune accorde un droit au bail depuis 1988 pour une prise d'eau sur un terrain situé section AC n° 193. Cette captation, qui alimente l'étang sous la Roche, se déverse ensuite dans le ruisseau.

Ce bail est réactualisé tous les 3 ans (2016, 2017, 2018).

Le loyer annuel, calculé en fonction du prix de l'eau et réévalué chaque année, est porté à 213.63 € contre 190,19 en 2013.

3. DESIGNATION DES COUPES DE BOIS POUR L'EXERCICE 2017 et EXPLOITATION ET DESTINATION DES COUPES 2016

I. ASSIETTES ET DESIGNATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2017

Sur proposition de l'ONF les coupes de bois réglées, désignées pour l'exercice 2017, sont les suivantes :

- Coupes d'amélioration parcelles 23, 24, 11-12 (canton du Grand Bois)
- Coupe de régénération parcelle 20 r (relevé de couvert et secondaire)
- Coupe d'éclaircie parcelles 32j et 13j (canton du Grand Bois)

Les coupes seront marquées en futaies affouagères et vendues façonnées.

II. VENTE ET EXPLOITATION HIVER 2016 (PARCELLES 22/21/1)

- Vente aux adjudications générales de lots de chênes pour un volume de 15 m3.
- Vente de gré à gré : contrats d'approvisionnement feuillus et résineux

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. L'ONF reversera donc à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient proportionnellement à la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

- **Produits de Faible valeur** : Vente de gré à gré selon les procédures ONF en vigueur des produits de faible valeur, avec une vente ouverte au public, **en mairie**, pour les parcelles 31j et 22.

III. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE

Pour les coupes à vendre façonnées et sous contrat d'approvisionnement, le conseil municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre : cubage et suivi de l'exploitation des lots de bois d'œuvre feuillus (4 €/m3), des lots de résineux (1.75 €/m3) des bois de trituration (1.5 €/t) et transport sur site industriel (10 €/t),

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de ces prestations.

IV. CHOIX DES ENTREPRISES DE TRAVAUX FORESTIERS

Sur proposition de l'ONF, pour l'exploitation des grumes feuillus, le conseil municipal confie le façonnage des grumes à l'entreprise PETITE Frères pour la somme de 17 €/m3 (façonnage et débardage) et 70 €/heure de câblage.

4. ACQUISITION DE PARCELLES

Dans le cadre du projet d'aménagement de la future Zone d'Aménagement Concerté des Auxons (ZAC) dont elle porte la maîtrise d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) doit

mettre en œuvre des mesures compensatoires au titre de l'environnement.

Afin de permettre la réalisation des aménagements liés à ces mesures compensatoires, la Commune constitue depuis plusieurs années une réserve foncière. Pour cela elle sollicite régulièrement les services de l'Agence Foncière afin d'acquérir les parcelles jouxtant la ZAC.

Ces terrains deviendront une zone verte destinée à protéger le village de la ZAC. Cet ensemble acquis depuis quelques années constitue une réserve foncière essentielle à notre patrimoine mais également un vaste territoire dans lequel la faune et la flore pourront se développer en toute sérénité.

Après estimation des Domaines, la parcelle cadastrée section AE n°23 d'une superficie de 4416 m² est estimée 5 741 € et la parcelle cadastrée section AE n°17 et AE n°25 d'une superficie totale de 5 999 m² à 7 798 €.

Les promesses de ventes concernant ces acquisitions seront signées prochainement par M. le Maire.

5. CESSION DES BIENS DU SIVOS A LA COMMUNE DES AUXONS

Du fait de la fusion des "Auxon" l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2014 prévoyait la suppression du budget du SIVOS (Syndicat Intercommunal à vocation scolaire) et la reprise de cette compétence au sein du budget de la commune.

Cette dissolution nécessite un transfert des biens immeubles du SIVOS à la Commune de : Les Auxons. Serge Rutkowski, Maire de la Commune, contrôlera la conformité de l'acte administratif préalablement signé par J. Canal, 1^{er} Adjoint.

Cet acte est gratuit.

Le conseil municipal accepte les biens du SIVOS pour la commune des Auxons.

6. SIGNATURE DE LA CONVENTION FRANGE ECOLOGIQUE.

Dans le cadre du programme de mesures compensatoires pour l'environnement LGV Rhin Rhône Branche Est Phase 1 (2006-2011), le projet intitulé « Franges écologiques structurantes » bénéficie d'un financement de la part de la SNCF.

A ce titre, plusieurs communes avaient monté un dossier, RFF a désigné "Les Auxons" comme bénéficiaire. Le financement compensatoire de SNCF Réseau (anciennement RFF) permettra la plantation de haies paysagères constituées d'essences variées favorisant la biodiversité.

La convention intégrera les montants ayant trait à la commune d'Auxon-Dessous pour laquelle aucune convention n'a été établie à ce jour, soit 17 940€.

Pour Auxon Dessus le financement est de 13 125 € dont 6 562,50 € déjà utilisés.

Il reste aux Auxons 24 502,50 € pour finaliser ce programme.

7. CHOIX DU NOM DE RUE POUR LE LOTISSEMENT PENAUX

Le village s'étend doucement et la création d'un lotissement à « **Penaus** » en est la preuve.

Il convient de choisir un nom de rue pour ce nouveau quartier.

Le Conseil Municipal décide de la nommer « **Rue de la Couvre** ». Ce choix garde une unité à ce secteur qui porte principalement le nom d'anciens lieux dits.

LE BILLET DE L'ÉLU

Le Maire Serge Rutkowski et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de profiter de l'été en toute sérénité, ici ou ailleurs, seuls ou accompagnés.

La municipalité reste vigilante et active pendant ces longues vacances

Si vous devez vous absenter, elle vous recommande de prendre certaines précautions supplémentaires notamment en prévenant vos voisins mais également la gendarmerie qui renforcera la surveillance.

Les bureaux de la mairie restent ouverts pendant les travaux. Vous découvrirez en septembre un bâtiment rénové pour offrir un meilleur accueil.

BONNES VACANCES À TOUS

INFORMATIONS DIVERSES

- ▶ **Information** : le secrétariat de mairie sera fermé les samedis 30 juillet et 6 août et mercredi 10 août.

- ▶ **ETAT CIVIL**

Naissances :

Marius BORNERT le 13 juin

Capucine GRUSS le 15 juin

Lucie FLANQUART 16 juin

Mariage :

TROUTTET Anne et SIMONETTI Aurélien le 9 juillet

Décès :

M. LAVIOLE Bernard le 4 juillet

- ▶ **AGENDAS**

FÊTE DU 14 JUILLET ENCORE LE 13 : comme chaque année la municipalité anime le village en assurant le tir d'un beau feu d'artifice.

ANIM'AUXONS s'occupera du côté festif avec la restauration et la buvette dès 19h. Le bal sera animé par le DJ Jérôme.

VIDE-GRENIERS DU CLUB DE FOOT D'AUXONS-MISEREY

Il se tiendra sur le stade et dans la salle des fêtes dimanche 31 juillet.

Les inscriptions sont à faire au 03 81 58 79 65 ou 06 89 85 14 54 et par mail à vgauxon@orange.fr

FÊTE DES ASSOCIATIONS : 2^{ième} édition samedi 3 septembre à la salle des fêtes

DON DU SANG : le CCAS organise une matinée don du sang samedi 24 septembre de 9h à 12h30 à l'école pour toutes les personnes de 18 à 70 ans inclus.